

## PIÈCES À FOURNIR : PASSEPORT MAJEURS

*Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, vous devez fournir une copie intégrale de votre acte de naissance en original datant de moins de 3 mois. Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.*

Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.  
Si vous souhaitez plus de précisions ou  
pour tout renseignement complémentaire  
contactez le **04 99 04 70 55**

A red circular stamp with the word 'ATTENTION' repeated three times around the perimeter, separated by small stars. A banner across the center also contains the word 'ATTENTION'.

### ➤ PREMIERE DEMANDE

- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **Carte nationale d'identité** en cours de validité.
- Pour les femmes mariées, pour l'utilisation du nom d'épouse, **un acte de mariage ou votre acte de naissance** comportant la mention du mariage. Pour les femmes veuves, fournir l'acte de décès de l'époux.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Timbre fiscal de 86 €** en vente chez les buralistes, au centre des impôts ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>.

### ➤ PREMIERE DEMANDE SUITE A L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANÇAISE

- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **Un acte de naissance original** de moins de 6 mois.
- **Le Certificat de Nationalité Française / décret ou Carte Nationale d'Identité** en cours de validité. Un document officiel avec photo permettant de vous identifier : passeport étranger ou permis de conduire.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Timbre fiscal de 86 €** en vente chez les buralistes, au centre des impôts ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>.

#### ➤ **RENOUVELLEMENT**

- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **L'ancien passeport.** Carte nationale d'identité en cours de validité si le passeport est un modèle non sécurisé.
- Pour les femmes mariées, pour l'utilisation du nom d'épouse, **un acte de mariage ou votre acte de naissance** comportant la mention du mariage. Pour les femmes veuves, fournir l'acte de décès de l'époux.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la carte d'identité de l'hébergeant.
- **Timbre fiscal de 86 €** en vente chez les buralistes, au centre des impôts ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>.

#### ➤ **RENOUVELLEMENT SUITE A UNE PERTE OU UN VOL**

- Pour une perte : la déclaration de perte se fera au moment de l'instruction du dossier.

- Pour un vol : fournir la **déclaration faite auprès des instances de police / gendarmerie**.
- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **Carte nationale d'identité en cours de validité** ou copie intégrale de l'acte de naissance en original ainsi qu'un document officiel avec photo permettant de vous identifier : carte professionnelle délivrée par l'Etat, permis de conduire, carte d'identité militaire, permis de chasser, carte vitale avec photo.
- Pour les femmes mariées, pour l'utilisation du nom d'épouse, **un acte de mariage ou votre acte de naissance** comportant la mention du mariage. Pour les femmes veuves, fournir l'acte de décès de l'époux.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Timbre fiscal de 86 €** en vente chez les buralistes, au centre des impôts ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>.